

Département des Côtes-d'Armor
Commune de PLOUËC DU TRIEUX

Conseil Municipal
Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 9 mars 2023

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, ALIX René-Loïc, Sophie DELACOUR, Claude LE GUYADER, Emeline DION, Marine DUPRÉ, Brigitte HERVIOU, Claude LE BOURDONNEC,

Etaient absents: Cécilia CONNEN, Christophe JEGOU a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Jean-Claude DROUMAGUET a donné procuration à Claude LE BOURDONNEC

Gwenola PRIGENT a quitté la séance à 19h55 et a donné procuration à Alain BOUGET

Secrétaire de séance : Emeline DION

Assistaient à la réunion : Isabelle CAVALON-GUINÉ, Brigitte FOURE

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé.

Ordre du jour :

Administration Générale

Procès-verbal	Séance du conseil municipal du 19 décembre 2022	Vote
Motion	Soutien aux élus dans le cadre de leur fonction	Vote
Motion	Soutien à l'Hôpital psychiatrique du Bon Sauveur de Begard	Vote
Action humanitaire	Aide humanitaire à la Turquie suite au séisme	Délibération

Commission 5

Ressources et Patrimoines communaux

Finances	Comptes de gestion 2022	Délibération
Finances	Comptes administratif 2022	Délibération
Finances	Affectation du résultat 2022	Délibération
Finances	Fiscalité locale	Délibération
Finances	Budgets primitifs 2023	Délibération
Finances	M57 autorisation annuelle d'effectuer des virements de crédits	Délibération
Finances	Logement de l'école : participation aux charges	Délibération
Finances	Vote des subventions aux associations	Délibération
Ressources humaines	Ratio et avancement de Grade 2023	Délibération
Ressources humaines	Tableau des effectifs	Délibération

Intercommunalité – Guingamp Paimpol Agglomération

Voirie 2023	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage	Délibération
Finances	Rapport de la Caisse Régionale des Comptes sur les exercices budgétaires 2017 et suivants	Information

Nous assistons depuis plusieurs mois à la recrudescence des violences et intimidations, menaces verbales et physiques envers les élus.

Particulièrement touchés, les élus callacois ont dû renoncer à leur projet humaniste d'accueil de réfugiés.

Aux contres vérités et mensonges touchant leurs vies personnelles, aux menaces envers leurs familles, face à la haine véhiculée dans la population, l'esprit démocratique et républicain a été mis à mal dans cette commune.

Les élus de Guingamp Paimpol Agglomération souhaitent affirmer par cette motion, qu'ils n'acceptent pas les tentatives d'intimidation contre les élus et qu'ils réagiront à toute forme d'agression aussi longtemps que nécessaire. S'attaquer aux élus, c'est s'en prendre à la République elle-même. Au-delà de leur personne, les élus participent du fondement et de la continuité du pacte social qui unit la société. Par leur action quotidienne, ils sont des garants essentiels du fonctionnement démocratique du pays, grâce auquel chaque citoyen bénéficie du respect de ses droits, et notamment de ses libertés. Aucun intérêt individuel, ni aucun groupe organisé, aucune revendication, ni aucune entreprise délictuelle, ne fera renoncer les élus à exercer les responsabilités que le suffrage universel leur a confiées. Les élus de Guingamp Paimpol Agglomération sont unis dans cette épreuve, et ont besoin de soutien de tous les citoyens qui partagent avec eux le respect des institutions et des personnes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tract anonyme et diffamatoire a été diffusé « à la volée » dans le bourg de Plouec du Trieux. Il vise un des conseillers municipaux. La municipalité engage des poursuites judiciaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 14 voix pour

- **VALIDE** cette motion en soutien aux élus

DEL 2023 03 02 - Objet : Motion soutien Centre Hospitalier – Fondation Bon Sauveur de Bégard

Les établissements sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux de la Fondation Bon Sauveur sont adhérents à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privée), Fédération mettant en avant les valeurs humanistes et solidaires du secteur Privé non lucratif.

Ces établissements souffrent de l'accroissement des écarts de rémunération entre le secteur privé non lucratif et le secteur public, ce qui a pour effet de complexifier le recrutement, de créer un risque potentiel de fuite d'emploi et de créer une forte difficulté d'attractivité

La Fondation Bon Sauveur emploie 900 salariés gère 7 établissements et services sociaux et médicaux-sociaux dont un établissement de santé privé d'intérêt collectif. Acteur économique de première importance, en milieu rural, elle assure une mission de service public en santé mentale sur un territoire de 250 000 habitants. De multiples mouvements sociaux s'y déroulent, portant des revendications compréhensibles sur lesquelles les gestionnaires n'ont pas de marge de manœuvre.

Il en va ainsi de la question des rémunérations. Le chiffre de 40% des salariés de la FEHAP, rémunérés à des coefficients de base inférieurs au SMIC, ne peut que nous interpeler. A la Fondation Bon Sauveur, un tiers des salariés se situe à des coefficients de base inférieurs au niveau du SMIC et bénéficie d'une indemnité différentielle. Aucune explication technique ne peut justifier que les rémunérations les plus faibles ne bénéficieront pas de l'augmentation de 3% en raison de la diminution corrélativement de l'indemnité différentielle. Le Conseil d'administration de la FEHAP n'ignore pas cette situation et semble assumer que seules les rémunérations au-dessous du SMIC évolueront. Laisser à la négociation des augmentations éventuelles dans les établissements sans évoquer auprès des financeurs publics les possibilités budgétaires, ne résout en rien la situation des salaires les plus bas.

Fidéliser les professionnels de la santé et de l'accompagnement passe aussi par un rattrapage des rémunérations par comparaison à la Fonction Publique Hospitalière. Aujourd'hui, un décrochage des salaires, entre 10% et 20% apparaît gravement préjudiciable à ces établissements mettant en péril l'attractivité de ces établissements, auparavant connus pour leur dynamisme, leur souplesse de gestion et leurs valeurs.

A cette situation s'ajoute la discrimination salariale, par métiers et par financeurs, qui découlent des accords Seguin ou Laforcade ou de l'indemnité « Métiers du socio-éducatif ». Il en résulte une situation inéquitable pour les professionnels, ingérable pour les gestionnaires et discutable au plan juridique.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est urgent de faire évoluer la convention collective pour que la Fondation Bon Sauveur puisse poursuivre ses missions conformément à ses valeurs inscrites dans les statuts.

Depuis plusieurs mois, l'hôpital public connaît une crise inédite. Débutée dans les services d'urgences, la mobilisation s'est étendue progressivement à l'ensemble des personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux. Inquiets, les professionnels de ces secteurs et notamment la psychiatrie, alertent sur l'urgence de prendre des mesures fortes pour valoriser les métiers, pour soutenir le secteur privé non lucratif, pour lutter contre la fuite de l'emploi.

Les élus de Plouec du Trieux demeurent profondément attachés à la sauvegarde du système de santé.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, 14 voix pour

- **APPORTE** son soutien à la sauvegarde du système de santé
- **DEMANDE** à la FEHAP de réactualiser la convention pour renforcer l'attractivité de ses établissements et reconnaître l'investissement des professionnels dans leurs métiers
- **APPELLE** à la vigilance lors de cette négociation de ne pas tomber dans d'autres travers comme notamment l'intégration du salaire au mérite
- **APPORTE** leur soutien aux personnels et usagers de la Fondation Bon Sauveur, établissement qui répond pleinement aux besoins de soins et d'accompagnement sur le territoire.

DEL 2023 03 03 - Objet : Aide humanitaire à la Turquie suite au séisme

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait que la commune apporte son soutien aux populations victimes du séisme en Turquie.

M. le Maire présente le fonds de concours FACECO mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées et garantie aux collectivités une utilisation pertinente et transparente des fonds versés.

M. le Maire propose d'abonder le FACECO d'un fonds de 750,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour

- **APPROUVE** le versement de 750 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)

Départ de Mme Gwénola PRIGENT à 19h55, qui a donné procuration à M. Alain BOUGET

COMMISSION 5 – RESSOURCES ET PATRIMOINES COMMUNAUX

BUDGET PRIMITIF 2023

Rapport de présentation du budget

« 2023 s'annonce aussi compliquée à prévoir que le fut l'année 2022. Entre excès de prudence et tentation d'audaces, les collectivités locales sont dans l'incertitude du « bon » choix à faire. La crise sanitaire a fini de sévir durement, certes, mais a laissé une situation sociale et financière toutes deux extrêmement tendues. La guerre en Europe menée par la Russie contre l'Ukraine continue de bousculer notre cadre de vie occidental, et bien plus grave encore, notre système démocratique.

Nous sommes aussi à Plouëc-du-Trieux touchés : humainement d'abord en solidarité par l'accueil d'une famille ukrainienne. Nous le serons aussi en solidarité du peuple turque sévèrement meurtri par un séisme le mois dernier. Nous sommes aussi en capacité de soutenir nos concitoyens en restant une commune qui investit, qui améliore, qui protège et éduque. Comme l'Etat, les régions et départements, nos EPCI, nos communes ont mis en œuvre des plans de relance et d'accompagnement qui ont un impact sur la qualité de nos services à la population, sur le soutien à l'activité humaine, tout en assurant les transitions écologiques.

*Notre commune connaît toujours une certaine attractivité puisqu'au 01/01/2023, la démographie communale progresse favorablement. **Nous vivons ainsi une vie sociale et citoyenne assez active et je remercie tous les citoyens***

qui s’y impliquent ! Grâce aux associations, aux bénévoles, aux commerces, chacune, chacun peut trouver un temps pour se ressourcer. Je suis certain que nous allons poursuivre cette dynamique d’investissement et d’animations, grâce à l’engagement de Plouëcoises et de Plouëcois désintéressés, mais passionnés par leur vie à Plouëc, dans le Trégor-Goëlo et l’Argoat.

Passion et raison nous amènent à prendre en compte les retards pris à cause de deux années de crise COVID qui ont ralenti nos chantiers. **2030 arrive vite désormais et Plouëc doit prendre un nouveau souffle !** L’horizon de la fin des chantiers du bourg sera ainsi recalé dans le temps jusqu’en 2030, comme celui de la Gare qui souffre depuis 1996 ; actuellement, c’est le fait d’une lenteur inconcevable d’une entreprise chargée de la pose de portes et de fenêtres. Ces recalages ne mettent pas en question notre détermination et notre engagement d’aller au bout, mais il nous faut rajouter mécaniquement ces mois perdus en début de mandat, pour mener à bons termes ces belles opérations qui donneront de beaux visage et paysage à notre commune en 2030.

Passion et raison nous amènent aussi à relever la très bonne respiration financière de la commune. Elle nous permet de prévoir l’avenir avec sérénité. Le budget de fonctionnement doit et devra toujours être maîtrisé, ce qui a été le cas en 2022, et ce depuis 2015, année où nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. **Nous proposons donc de construire pour le 8^{ème} fois consécutive ce budget 2023 sans augmentation des taux.** 2022 a, aussi, été une année très active en termes financiers puisque nous avons payé plus d’un 1,2 millions de factures pour les entreprises qui ont travaillé sur les chantiers communaux. Nous avons ainsi terminé un budget d’investissement consommé à plus de 70 % en dépenses, et réalisé en recettes, à hauteur de 75 %.

Le premier enjeu des dépenses de fonctionnement reste la maîtrise du coût de la vie. Le budget prévoit encore de fortes augmentations prévues par l’indice des prix à la consommation. La situation très incertaine nous incite à être des plus prudents et réactifs en cas de fortes hausses, lors de l’exécution budgétaire. Mais, notre projet de budget prévoit toutes les augmentations notamment, salariales décidées en juillet 2022 par le Gouvernement sur l’augmentation du point d’indice.

Sur ce point « Ressources Humaines », nous avons poursuivi le dialogue social dans les services : conditions de travail, la mise en œuvre des 1607H, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la Protection Sociale, les œuvres sociales... Des recadrages sont intervenus ces quatre derniers mois pour garantir la bonne ambiance dans les services et une nouvelle organisation des services va être travaillée d’ici, juillet 2023. Il conviendra en effet d’ajuster l’organigramme avec l’arrivée d’une nouvelle secrétaire générale et d’un nouvel agent au service technique, le remplacement d’ATSEM/Direction de garderie, la formation de la cantinière sur les prescriptions alimentaires et sanitaires, le reclassement d’un agent sur de nouvelles fonctions indispensables.

Avec 336.326,02 € de résultats excédentaires en fonctionnement et une section d’investissement à l’équilibre en 2022, notre projet de budget 2023 permet de soutenir toutes les évolutions de la section de fonctionnement et, en même temps, d’investir fortement. Poursuivant là, le cap d’une gestion communale maîtrisée, **nous pouvons dès lors garder un cap ligne financière sereine pour 2023 : un budget équilibré en section de fonctionnement d’un montant de 1.000.000,00 €** prévoyant une structure de recettes stables et des dépenses prenant en compte les évolutions dans l’organisation des services et les effets inflationnistes du moment. Et, avec le confort de notre excédent cumulé, **nous proposons de financer, sans emprunt nouveau, 811.000 € de travaux.**

Grâce à ces 1.800.000,00 €, deux séries d’engagement peuvent être tenus en 2023 :

- Nous proposons de retrouver **des activités et services remarquables dans une commune de moins de 2000 habitants** : biodiversité, culture, sport, voirie, social, et vie associative que l’on soutient avec plaisir pour le bien de toutes et tous. Comme l’an dernier, nous proposons de reconduire nos politiques en faveur de la population avec un service de garderie aux horaires adaptés, une cantine « fait maison », un accueil aux heures ouvrées à la mairie du lundi au vendredi, les aides aux jeunes agriculteurs qui s’installent, aux agriculteurs qui s’installent en BIO, les aides aux jeunes pour leur projet scolaire, les cadeaux pour les bébés de l’année, la mise en œuvre du niveau 1 de la Charte Ya d’Ar Brezhoneg, l’accompagnement de toutes les associations par la mise à disposition de la Maison de associations et des box de rangement, le maintien d’une gratuité de la salle multifonctions aux associations d’intérêt communal, l’aide à la destruction des nids de frelons asiatiques, les services de fourrière des animaux en divagation avec un nouveau contrat, la modernisation des voies et réseaux avec participation financière des demandeurs le cas échéant...
- Grâce à ces efforts, **les projets d’investissement lancés en 2020 seront terminés cette année.** Le gros travail de recherche de subventions a porté ses fruits, mais sera poursuivi (pour mémoire : Ministère de l’Intérieur, Ministère de la Culture, Fondation du Patrimoine, Mission Stéphane Bern, Souvenir Français, Union Nationale des Combattants, Département des Côtes d’Armor, Région Bretagne, Guingamp-Paimpol Agglomération) pour bien financer ces opérations :

- Poursuivre l'effacement des réseaux (Poulopry, Rue des Genêts) ;
- Améliorer les consommations énergétiques de l'éclairage et des équipements publics ;
- Lancer les études opérationnelles de la phase 2 de revitalisation de l'agglomération : rue de la Forge, de Prat Blouc'h, et de Poulopry ;
- Lancer officiellement la phase 2 de la Gare en lien avec les partenaires institutionnels ;
- Aménager les bureaux/sanitaires du service technique et la cour intérieure de la mairie ;
- Poursuivre le programme de voirie, mettre en place des aménagements de sécurité (rue de la Belle-Eglise et Gare), préparer l'aménagement définitif du lotissement Tren Bihan ;
- Mettre en œuvre les aménagements pour accueillir de nouvelles populations en lien avec les règles du PLU et du PLUi à venir ;
- Aménager les cimetières et acquisition d'un logiciel ;
- Remplacer les équipements (matériels et logiciels) obsolètes des services ;
- Remplacer les mobiliers usagers de la cantine ;
- Continuer le remplacement de la signalétique routière...

Dans une conjoncture encore plus complexe, il faut, sans cesse, anticiper les enjeux qui se posent à nous. Pas de procrastination, mais de l'action : je propose la mise en place de **trois groupes** de travail émanant du Conseil municipal tout en travaillant en extra-municipalité :

- « **Mangeons bon et local à l'école** » : faisabilité d'une cantine municipale « fait maison, produits locaux et bio » préparant les repas pour les enfants du RPI en lien avec l'amicale laïque et la Municipalité de Pontrieux ;
- « **Entre Théoulas et Trieux, préservons la nature** » : création de l'atlas communal de biodiversité en lien avec les associations communales et intercommunales ;
- « **Châteaulin, lieu d'histoire et d'avenir** » : renaturation et réhumanisation du site industriel de Châteaulin en partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération, les associations intéressées et l'entreprise CMGO.

Ainsi, je vous propose de voter un budget 2023, en continuité de ceux de 2020, 2021 et 2022, mais qui ouvre, d'ores et déjà, les perspectives sur la décennie 2030 »

Le Maire, Vincent LE MEAUX

DEL 2023 03 04- Objet : Approbation des comptes de gestion 2022- Budget principal et budget annexe Lotissement « Cité Tren Bihan »

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressée par Mme Nathalie FOUCHIER receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Maire présente également les comptes administratifs du SDE 22, joints en annexe.

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe Lotissement « Cité Tren Bihan » ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, par 14 voix pour (11 présents et 3 procurations)

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2022 pour le budget principal et le budget annexe du lotissement Cité Tren Bihan.

DEL 2023 03 05- Objet : Approbation Comptes Administratif 2022 - Budget principal et budget annexe Lotissement « Cité Tren Bihan »

Le Conseil municipal de Plouëc-du-Trieux réuni sous la présidence de M. Jean luc LE PALANTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Vincent LE MEAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2022, lui

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal 51500

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	782 076,09	G	1 053 536,36
	Section d'investissement	B	1 330 096,32	H	1 447 661,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	65 056,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	365 898,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 478 071,03	= G + H + I + J	2 566 254,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	253 321,94	L	250 866,81
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	253 321,94	= K + L	250 866,81
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	782 076,09	= G + I + K	1 118 592,56
	Section d'investissement	= B + D + F	1 949 316,88	= H + J + L	1 698 528,30
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 731 392,97	= G + H + I + J + K + L	2 817 120,86

Budget Lotissement « Cité Tren Bihan » 51900

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte administratif Cité tren bihan						
Résultats reportés	16 166.87	0.00	0.00	18 794.35		2 627.48
Opérations de l'exercice		25 597.97	25 597.97	37 568.41		37 568.41
Totaux	16 166.87	25 597.97				40 195.89
Résultats définitifs		9 431.10		30 764.79		40 195.89

• aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** par 13 voix pour (10 présents et 3 procurations) les comptes administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus - le Maire ne participe pas au vote.

DEL 2023 03 06 – Affectation du résultat 2022

22212 Code INSEE	COMMUNE DE PLOUEC DU TRIEUX BUDGET COMMUNAL 51500	2022
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	271 460,27
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	65 056,20
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	336 516,47
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-248 333,45
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 455,13
Besoin de financement F. = D. + E.	250 788,58
AFFECTATION =C. = G. + H.	336 516,47
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	336 516,47
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEL 2023 03 07- Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Vu l'état n°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu la proposition ci-dessous,

Taxes	Bases effectives 2022	Taux de références 2023	Bases prévisionnelles 2023	Proposition des taux pour 2023
Taxe foncière bâti	606 222	39.84	660 100	39.84
Taxe foncière non bâti	93 889	68.94	100 600	68.94
Taxe d'habitation (TH)	119 034	17.68	127 485	17.68

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, (11 présents et 3 procurations)

- **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2023
Taxe foncière bâti	39.84
Taxe foncière non bâti	68.94
Taxe d'habitation (TH)	17.68

DEL 2023 03 08 - Objet : Vote des budgets 2023 – budget principal 51500 et budget annexe 51900

M. le Maire présente le budget primitif 2023 et propose à l'assemblée de procéder au vote chapitre par chapitre puis d'approuver et d'adopter le Budget primitif pour l'exercice 2023, dans sa version annexée à la présente délibération.

Le Budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes pour un montant global de 1 811 000 €

- ✓ La section fonctionnement s'équilibre à 1 000 000 €
- ✓ La section investissement s'équilibre à 811 000 €

Le Budget lotissement s'équilibre ainsi en dépenses et recettes pour un montant global 40 195.89 €

- ✓ La section fonctionnement s'équilibre à 30 764.79 €
- ✓ La section investissement s'équilibre à 9 431.10 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité par 14 voix (11 présents et 3 procurations) pour

- **ADOpte** le budget principal de la commune,
- **ADOpte** le budget annexe lotissement « Cité Tren Bihan ».

DEL 2023 03 09 - Objet : Finances – Fongibilité des crédits : autorisation annuelle d'effectuer des virements de crédits

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal. La nomenclature M57 se caractérise par l'absence de chapitres de dépenses imprévues dotés en crédits de paiement, avec la possibilité de voter des chapitres de dépenses imprévues comportant uniquement des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections (ces chapitres non dotés en crédits ne participent pas à l'équilibre budgétaire) ;

Monsieur le Maire vous propose de lui permettre d'opérer à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 14 voix pour (11 présents et 3 procurations) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

DEL 2023 03 10 - Objet : Logement utilisé à titre gracieux – Participation aux charges communales

M. le maire rappelle au conseil municipal, qu'à ce jour les charges du logement mis à disposition de la famille ukrainienne sont à la charge de la commune.

Prenant en compte les revenus et ressources de la famille qui a ainsi pu s'installer de manière pérenne à Plouec, il propose qu'un montant mensuel soit demandé à M. et Mme KHYZHEUSKA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité 14 voix pour, (11 présents et 3 procurations)

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire, de demander à Mr et Mme KHYZHEUSKA Ania et Vlad le versement d'une participation aux frais de 100 € mensuel.

DEL 2023 03 11 - Objet : Subventions aux associations

Vu la proposition de la commission Ressources et Patrimoines communaux,

Vu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **VOTE** les subventions comme suit :

- aux associations communales
 - **AC UNC** : 14 votants : 11 présents, 3 procurations – Pour 12 / Abstentions : 2 (René Loïc ALIX, et Claude LE BOURDONNEC)
 - **ROSES D'AUTOMNE** : 14 votants : 11 présents, 3 procurations – Pour : 13 / Abstention : 1 (Brigitte HERVIOU)
 - **COP CYCLOS** : 14 votants : 11 présents, 3 procurations – Pour : 13 / Abstention : 1 (Alain BOUGET)
 - **COL BLEUS** : 14 votants : 11 présents, 3 procurations – Pour : 13 / Abstention : 1 (Brigitte HERVIOU)
 - **MEMOIRE ET PATRIMOINE** : 14 votants : 11 présents, 3 procurations – Pour : 12 Abstentions : 2 (René Loic ALIX et Nelly BOUTTERIN)

ASSOCIATIONS	2023
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
AMICALE LAIQUE	2 265.00 €
AC UNC	295.00 €
ROSES D'AUTOMNE	95.00 €
COP CYCLOS	195.00 €
COLS BLEUS	95.00 €
123 PIXELS	95.00 €
COUP DE THEATRE	105.00 €
MÉMOIRE ET PATRIMOINE	445.00 €
BOUDMO	95.00 €
	3 685.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour (11 présents et 3 procurations)

VOTE les subventions :

- Autres associations d'intérêt local
- Associations sportives et culturelles
- Associations à caractère social
- Aides emplois associatifs
- Adhésions communales

comme suit :

AUTRES ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL	
PENSIONNES MARINE MARCHANDE	50.00 €
MEDAILLES MILITAIRES	50.00 €
SOUVENIR Français	50.00 €
FONDATION PATRIMOINE	120.00 €
OCCE RPI	176.00 €
PROTECTION CIVILE	50.00 €
	496.00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	

CIRQUE EN FLOTTE	10.00 €
JSP LANVOLLON	10.00 €
ECOLE DANSE PABU	20.00 €
STUDIO DANSE	10.00 €
GRACES TWIRLING	10.00 €
CTH LANNION	10.00 €
ARMOR BC	30.00 €
KREIZ BREIZ ELITE Femmes	50.00 €
	150.00 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
CENTRE AIDE ALIMENTAIRE	722.00 €
DSB PONTRIEUX	50.00 €
AIDE HUMANITAIRE TRIEUX	50.00 €
CIDF	50.00 €
REVES DE CLOWN	50.00 €
	922.00 €
AIDES EMPLOI ASSOCIATIF	
ENTENTE TRIEUX	1 400.00 €
	1 400.00 €
ADHESIONS COMMUNALES	
AMF 22	428.00 €
ASAD GOELO-TRIEUX	50.00 €
	478.00 €

DEL 2023 03 12 – RH – Ratio et avancement de grade 2023

Suite à l'avis du Comité Technique du 12 mai 2022, la collectivité a mis en place les Lignes Directrices de Gestion en précisant ne pas établir de critères et présenter tous les agents de la collectivité remplissant les conditions ; Mais également à l'avis favorable de principe du Comité Technique rendu le 9 mars 2023 et permettant d'appliquer un taux d'avancement de 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les avancements de grade au titre de l'année 2023 comme suit :

Grade d'avancement	Nombre d'agent(s) promouvable(s)	Ratios %
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix pour (11 présents, 3 procurations) :

- **ACCEPTE** le tableau d'avancement de grade ci-dessus pour l'année 2023

DEL 2023 03 13 - Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles R 2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération du 17 novembre 2022, autorisant le recrutement d'un agent au service technique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 septembre 2022 modifiant le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable de principe du Comité Technique Départemental rendu le 9 mars 2023 et permettant d'appliquer un taux d'avancement de 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

- **DE CREER** un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- **DE CREER** un poste de Rédacteur Principal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **DE SUPPRIMER** le poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2023 et de fixer le tableau des effectifs de la commune de Plouëc-du-Trieux comme suit :

Tableau des effectifs à compter du 1 ^{er} Avril 2023			
Service	Grade	Situation	D.H.S
Administratif	REDACTEUR Principal 1 ^{ère} classe -	TITULAIRE	35 H 00
Administratif	REDACTEUR Principal 2 ^{ème} classe (01/09/2023)	TITULAIRE	35 H 00
Technique	ADJOINT Technique Principal 1 ^{ème} classe	TITULAIRE	35 H 00
Technique	ADJOINT Technique Principal 1 ^{ème} classe	TITULAIRE	35 H 00
Technique	ADJOINT Technique	TITULAIRE	35 H 00
Technique	ADJOINT Technique Principal 2 ^{ème} classe (01/04/2023)	TITULAIRE	35 H 00
Scolaire	ADJOINT technique Principal 1 ^{ème} classe	TITULAIRE	28 H 00
Scolaire	ADJOINT technique Principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	30 H 30
Scolaire/technique	ADJOINT technique Principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	18 H 00
Scolaire	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	TITULAIRE	35 H 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par 14 voix pour (11 présents et 3 procurations) décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de M. le Maire ;
- **D'ARRETER** le tableau des effectifs de la collectivité comme ci-dessus
 - en supprimant le poste d'adjoint technique créé au conseil municipal du 17/11/2022 ;
 - en créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2023 ;
 - en créant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2023 ;
 - en supprimant un poste de rédacteur au 1^{er} septembre 2022 ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INTERCOMMUNALITE – GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

DEL 2023 03 14 - Objet : Voirie 2023 – Convention de mandat de maitrise d'ouvrage

Guingamp-Paimpol Agglomération a acté le principe d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes d'entretien de voirie,

Vu la proposition de la commission « nouvelles ruralités » de confier la maitrise d'ouvrage déléguée des travaux d'entretien de voirie à Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu le programme annuel 2023 d'entretien des voies communales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour (11 présents, 3 abstentions) décide de :

- **CONFIER** à Guingamp Paimpol Agglomération la maitrise d'ouvrage déléguée des travaux d'entretien de voirie pour le compte de la commune de Plouëc-du-trieux,
- **AUTORISER** M. LE PALANTON Jean-luc, Adjoint au Maire à signer les conventions de mandat de maitrise d'ouvrage avec Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'année 2023.

INFORMATION - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices budgétaires 2017 et suivants

Guingamp Paimpol Agglomération a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Vu le rapport d'observations définitives délibéré le 14 septembre 2022 par la CRC sur la gestion de Guingamp Paimpol Agglomération au cours des exercices 2017 à 2020, des recommandations ont été émises ; Selon l'article L243-9 du code des juridictions financières, l'agglomération doit présenter dans un délai de 1 an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, les actions entreprises suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

La séance est levée à 21H21

SIGNATURES

Vincent LE MEAUX	
Jean-Luc LE PALANTON	
Gwenola PRIGENT	
Alain BOUGET	
Nelly BOUTTERIN	
René-Loïc ALIX	
Sophie DELACOUR	
Claude LE GUYADER	
Christophe JEGOU	
Emeline DION	
Cécilia CONNEN	
Marie DUPRE	
Brigitte HERVIOU	
Jean-claude DROUMAGUET	
Claude LE BOURDONNEC	